

Bulletin d'Adhésion 2019-2020

Section ALPIN

(Compétiteurs & Entraîneurs)





A remplir pour le 28 SEPTEMBRE 2019 : jour des inscriptions à la Salle des Fêtes de CHAMPAGNY

Date de Naissance =			
N° licence =			
Téléphone =			
Téléphone du Parent 1 =			
Téléphone du Parent 2 =			
Personne (nom et téléphone) à prévenir en cas d'accident =			
Né(e) en 2000 ou après = 150€ si 1 adhésion dans la famille, 135€ si 2, 120€ si 3, 105€ si 4 et 90€ si 5 ou plus Né(e) en 1999 ou avant et participant aux entraînements : idem Né(e) en 1999 ou avant : 55 € si 1 adhésion, 49 € si 2, 44€ si 3, 40€ si 4 ou + Entraîneur rémunéré = 25€			
Né(e) en 2005 ou après = 92€ avec l'option "optimum" (ou 61€ sans) Né(e) en 2004 ou avant = 117€ avec l'option "optimum" (ou 85€ sans) Moniteur ESF = à payer directement à l'ESF			
 En cas de souscription d'une licence sans option d'assurance, fournir un certificat d'assurance mentionnant la pratique du ski en <u>COMPETITION</u> et <u>HORS-PISTE</u>. La licence ne sera créée qu'après réception de ce certificat Réduction de 30€ sur le prix de la licence en cas de détention d'une carte M'RA (fournir le justificatif) 			
TICKETS DE TOMBOLA			
TICKETS DE TOMBOLA Prix payé = Jeune ou Adulte bénéficiant d'entraînement = 70€ ou plus (2€ le ticket) Autre Adulte = montant facultatif par multiple de 10€ (2€ le ticket)			
Né(e) en 2010 à 2012 : 100€ (1 paire fournie) Né(e) en 2008 ou 2009 : 220€ (2 paires fournies) Né(e) en 2006 ou 2007 : 300€ (2 paires fournies) Né(e) en 2004 ou 2005 : 320€ (2 paires fournies) Né(e) en 2000 à 2003 sauf FIS : 390€ (2 paires fournies) Né(e) en 2000 à 2003 FIS : 440€ (2 paires fournies)			

DIVERS		
Autorisation	Forfait 2019	Photo d'identité
de publication**=	à fournir***	à fournir***

^{**} Répondre OUI ou NON (concerne l'usage des photos et du nom sur internet et dans des articles de presse)

Notes:

- il faut impérativement faire 4 chèques séparés pour la cotisation + la licence + les skis + les tickets de tombola
- encaissement des chèques en octobre (cotisation), novembre (licence), janvier (skis) et février (tombola)
- l'admission au Ski-Club ne sera effective qu'après réception du dossier complet
- les jeunes qui bénéficiaient déjà d'un forfait SAP l'année dernière doivent le joindre au dossier (ceux qui l'ont perdu doivent demander son remplacement au tarif de 10€ à l'ordre du Ski-Club). Les membres du Ski-Club doivent impérativement passer par le Club pour obtenir un forfait valide (NE PAS passer par la Mairie ou l'Ecole)
- L'ADRESSE MAIL DES PARENTS EST OBLIGATOIRE POUR L'ENVOI DES LICENCES, il n'y a plus de support papier

Rappel des principaux points du Règlement Intérieur :

- <u>Présence aux Entraînements & Courses</u> L'adhésion au Ski-Club implique la présence obligatoire aux entraînements et aux courses. Chaque séance d'entraînement a un but précis prévu par l'entraîneur. La non-participation d'un enfant à une séance perturbe de fait la progression de l'ensemble du groupe. **En cas d'impossibilité de participer à un entraînement ou à une course, l'un de ses parents devra toujours préalablement INFORMER l'entraîneur et JUSTIFIER cette absence.**
- Comportement lors des Entraînements & Courses Les séances d'entraînements sont prévues pour permettre à l'ensemble du Groupe de progresser, chaque séance faisant partie d'un programme précis. Lors de ces séances d'entraînement, les enfants doivent donc être respectueux de l'autorité de l'entraîneur et ne pas contribuer à la dissipation de l'attention des autres enfants.
- Entretien du Local Les locaux du Ski-Club sont mis à la disposition des membres par la Commune. Ils doivent être tenus aussi proprement que possible. Des rangements hebdomadaires par groupe seront prévus. Les entraîneurs tiendront à jour des feuilles de présence et informeront les responsables de la Section du respect de ces points au sein de leur Groupe. Au début de l'hiver, chaque groupe devra relire ces rappels et définir collégialement avec l'entraîneur des règles de bonne conduite et de respect des autres.
- En cas de manquement répété à l'une des règles, les responsables de la Section pourront procéder à l'exclusion temporaire ou définitive du club (y compris le retrait du forfait et/ou l'interdiction d'utiliser les skis prêtés par le Ski-Club)
- <u>Utilisation des Skis prêtés par le Ski-Club</u> Le Ski-Club propose aux enfants (nés entre 2000 et 2012) la location de Ski à des tarifs privilégiés. Dans l'intérêt du Ski-Club et des enfants, il est important que ce matériel soit correctement entretenu et puisse durer le plus longtemps possible. Le matériel doit être rendu en fin de saison dans un état d'usage normal. Toute usage anormal (descente d'une piste fermée, usage dans le village...) sera sanctionné. Les skis sont sous la responsabilité des parents. En cas de dégradation, perte ou vol, la valeur de remplacement sera facturée (vétusté déduite). Les parents qui le souhaitent peuvent demander au club un certificat de location et s'assurer à titre individuel (perte, vol).

SIGNATURE Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je souhaite adhérer au Ski-Club Je m'engage à participer à tous les entraînements programmés sur le planning de ma catégorie. A l'exception du mercredi pour les non-résidents à Champagny A le 2019 Signature des parents Signature du membre souhaitant adhérer (pour les mineurs)

^{***} si perdu voir note ci-dessous

^{****} récente pour le forfait